



« Appeler avant de creuser – Composez le 811 » – La demande a été soumise au CRTC

Calgary (Alberta), le 18 juillet 2011 – La Canadian Common Ground Alliance (CCGA) a soumis aujourd'hui une demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Dans sa requête, la CCGA demande à ce que le numéro à trois chiffres « 811 » puisse également être utilisé dans le cadre du programme canadien *Appeler avant de creuser*.

« Appeler avant de creuser » est un service essentiel qui permet au public de connaître l'emplacement d'installations enfouies de façon efficace avant d'entreprendre des projets d'excavation, et ce, afin de réduire efficacement le risque que des situations potentiellement dangereuses se produisent. Un numéro pancanadien à trois chiffres facilitera l'adoption de cette pratique et, par conséquent, permettra de protéger le réseau d'installations souterraines au Canada et, plus important encore, d'accroître la sécurité publique.

« Il est indispensable de faire cet appel, car cela peut sauver des vies ou éviter des conséquences désastreuses sur l'environnement, explique Mike Sullivan, président de la CCGA et d'Alberta One-Call. Un numéro à trois chiffres pour l'ensemble du pays facile à mémoriser permettra d'augmenter le volume d'appels aux centres d'appel unique et de réduire de façon significative les risques inutiles pour le public et les interruptions de services non nécessaires. »

En 2007, le CRTC assignait le numéro 811 aux services de télésanté au Canada pour fournir une expertise en soins de santé non urgents par téléphone. La CCGA propose que ce numéro 811 soit également utilisé dans le cadre du programme « Appeler avant de creuser » afin de servir les intérêts du public en matière de santé dans son sens le plus large.

« La CCGA reconnaît et respecte l'utilisation actuelle du numéro 811 au Canada. En élargissant la portée des services accessibles par l'entremise de ce numéro, cela donnera lieu à une utilisation plus étendue de ces services et à des avantages accrus pour le public », ajoute M. Sullivan.

Le code de composition 811 a été introduit aux États-Unis en 2007 comme numéro unique pour « Appeler avant de creuser », entraînant ainsi une diminution spectaculaire des dommages causés aux installations enfouies. Le Canada peut faire de même avec un code de composition à trois chiffres.

Cette demande est le résultat d'un effort commun qu'ont déployé tous les partenaires régionaux de la Common Ground Alliance au Canada et a été élaborée avec l'appui de l'Association canadienne du gaz et de l'Association canadienne de pipelines d'énergie.

À propos de la CCGA

La Canadian Common Ground Alliance représente la voix unifiée de l'ensemble du Canada en matière de prévention des dommages qui s'exprime sur les questions d'intérêt national et se voue à trouver des solutions aux fins de prévention des dommages qui profiteront à tous les Canadiens. Les sections locales de la Common Ground Alliance exercent leurs activités au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

La prévention des dommages, une responsabilité partagée

www.canadiancga.com

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos de la CCGA et de la demande qu'elle a soumise, veuillez communiquer avec la personne-ressource suivante :

Mike Sullivan

Président, Canadian Common Ground Alliance

Président, Alberta One-Call

Tél. : (403) 531-3700

www.canadiancga.com

Courriel : msullivan@canadiancga.com

La prévention des dommages, une responsabilité partagée

www.canadiancga.com